

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 28 avril 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.871

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 21 mars dernier, visant à obtenir :

La partie accessible au public du mémoire déposé au Conseil des ministres au sujet du Projet de loi 28, *Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire*.

À cet égard, nous vous informons que le document demandé a fait l'objet d'une publication dernièrement, il vous sera possible de le consulter à l'adresse ci-dessous :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/dossiers-soumis-conseil-ministres/2021-0242_memoire.pdf?1649165281

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-laces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette